

Bientraitance envers les personnes proches aidantes

La bientraitance envers les personnes proches aidantes est une **démarche d'accompagnement globale**. Elle vise à promouvoir leur soutien, l'écoute de leurs besoins, et la valorisation de leur apport, de leurs expériences et de leurs expertises dans la vie quotidienne afin de prévenir la maltraitance.

Faire de la bientraitance ne prend pas plus de temps.

Pensez-y !

Comment faciliter la bientraitance des personnes proches aidantes dans nos organisations ?

- Reconnaître l'apport des personnes proches aidantes et leur expertise
- Soutenir, outiller et accompagner les personnes proches aidantes dès le début de leur parcours
- S'assurer du référencement des personnes proches aidantes vers les ressources dédiées de proximité
- Aborder avec elles les conséquences à long terme et les risques liés à la proche aidance (isolement, épuisement et maltraitance)
- Prendre le temps d'écouter leur expérience

La bientraitance favorise la création de ce qu'on appelle un filet.

Un filet de sécurité qui fait en sorte que si la personne tombe, elle ne tombe pas sur le ciment, elle ne se casse pas la margoulette. Elle tombe dans un filet, qui lui permet de rebondir.

Pour en savoir plus :

Proche aidance Québec
www.procheaidance.quebec
514 524-1959

Ligne AAA (Aide Abus Aînés)
1 888 489-2287

Ligne Info-Aidant
1 855 852-7784

Site web de l'APPUI
www.lappui.org

Ligne Info-social
811

Un dépliant pour les **les personnes proches aidantes** et un autre pour l'**entourage** sont aussi disponibles.

En partenariat avec :

Québec

Proche aidance Québec

UNIVERSITÉ LAVAL

Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

INTERVENANT ET PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

La bientraitance des personnes proches aidantes



Une responsabilité partagée !

Projet réalisé par :

Proche aidance Québec

Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie de l'Université Laval

Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées

Depliant-intervenant_NewLogo.indd 1 21-11-07 23:17

Pour y voir plus clair

Des définitions communes :

Personne proche aidante

La personne proche aidante désigne toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent **une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre**, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, et avec qui elle partage **un lien affectif, familial ou non**. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, **de manière libre, éclairée et révocable**, dans le but, notamment, de favoriser le **rétablissement** de la personne aidée, le **maintien et l'amélioration de sa qualité de vie** à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également **entraîner des répercussions** financières pour la personne proche aidante, ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales (Gouvernement du Québec, 2020).

Maltraitance

La maltraitance envers la personne proche aidante provient des **institutions**, de son **entourage** ou de la personne **aidée**. Elle peut se manifester par des jugements sur leurs décisions et façons de faire, la négation de leur expertise, l'imposition du rôle, l'absence de soutien ou autre, etc. (Éthier S. *et al.* 2019).



Les personnes proches aidantes peuvent aussi subir de la maltraitance

Exemples de manifestations :

Des institutions (réseau de la santé, organismes publics, privés, communautaires), des intervenants et des professionnels :

- Imposer le rôle de personne proche aidante
- Ne pas transmettre les informations nécessaires à l'accomplissement du rôle
- Laisser la personne proche aidante se débrouiller seule dans un système complexe, en silo, etc.
- Porter un jugement sur les émotions ou les façons de faire de la personne proche aidante
- Nier l'expertise de la personne proche aidante auprès de la personne aidée
- Tolérer ou être indifférent à l'égard de la maltraitance venant de la personne aidée ou de l'entourage, etc.

« Des intervenants mettent en doute mes observations, et je ne me sens pas écouté quand je parle de la situation de la personne que j'aide. »

NIER L'EXPERTISE DES PROCHES AIDANTS

Automaltraitance :

- S'épuiser à assumer son rôle
- Être exigeante envers elle-même
- Se sentir coupable, incompétente ou avoir le sentiment de ne jamais en faire assez
- Mettre ses propres besoins à l'écart et prioriser ceux de l'aidé, etc.
- Avoir peur du jugement

De la personne aidée :

- Frapper, brusquer
- Tenir des propos violents intimidants, faire du chantage émotif
- Refuser des soins ou services qui soutiendraient ou allégeraient la tâche la personne proche aidante, etc.

« On m'offre du répit comme aidant, mais je ne peux pas, parce que l'aidé n'accepte pas. Il n'accepte personne à domicile. Il ne veut pas d'étrangers. »

NIER LES BESOINS DES PROCHES AIDANTS

De l'entourage :

- Imposer (obliger) le rôle d'aidant
- Soutenir de façon insuffisante la personne proche aidante
- Se désengager des soins envers la personne aidée
- Être tolérant ou être indifférent face aux comportements maltraitants de la personne aidée
- Tenir des propos violents ou intimidants
- Contribuer à l'appauvrissement (laisser la personne proche aidante assumer des frais liés aux soins, etc.)
- Ne pas reconnaître l'épuisement de la personne proche aidante

Ce qui freine les personnes proches aidantes à parler de la maltraitance :

- Méconnaissance de l'existence de la maltraitance envers les personnes proches aidantes
- Normalisation des gestes et des paroles des personnes aidées (en raison de la maladie)
- Manque d'information sur les services d'aide peu accessibles aux personnes proches aidantes
- Peur de l'hébergement ou de la judiciarisation si la personne proche aidante en parle
- Volonté de ne pas rompre les liens familiaux
- Dynamique de violence qui perdure depuis longtemps
- Pressions familiales et sociales de ne rien dire

